

Topal Payroll - Modifications au 01.01.2026

AVS/AI/APG

Année	Cotisations AVS	Cotisations AI	Cotisations APG	Total AVS/AI/APG	½-part employé / employeur
2025	8.70%	1.40%	0.50%	10.60%	5.30%
2024	8.70%	1.40%	0.50%	10.60%	5.30%

Les taux de cotisation restant inchangés en 2026, aucun ajustement ne devra être effectué au 1er janvier 2026.

Relèvement progressif de l'âge de la retraite des femmes

L'augmentation progressive de l'âge de la retraite pour les femmes connaîtra la deuxième des quatre étapes le 1er janvier 2026 :

- 2025 : 64 ans et 3 mois
- 2026 : 64 ans et 6 mois
- 2027 : 64 ans et 9 mois
- 2028 : 65 ans

Jusqu'en 2027, Topal Payroll gèrera automatiquement ces ajustements. À partir de janvier 2028, l'âge devra être modifié manuellement à 65 ans. Une communication sera envoyée en temps utile.

Salaires minimaes AVS

Le montant limite pour les salaires minimaes a déjà été relevé à CHF 2'500.00 l'année dernière.

À partir du 01.01.2026, la franchise pour les salaires minimaes ne s'applique pas aux personnes travaillant dans des ménages privés ou dans certains domaines de la culture (danse, théâtre, orchestre) et des médias (radio, télévision).

Le Conseil fédéral a désormais décidé d'étendre les exceptions à quatre autres catégories d'employeurs : les chorales, les musées, les entreprises de design ainsi que les médias électroniques et la presse écrite. Ainsi, tous les salaires des personnes employées ponctuellement dans ces secteurs sont soumis à l'AVS. La limite de salaire pour les salaires minimaes sera relevée au 01.01.2025 :

13e mois pour les retraités

À partir de 2026, une 13e rente AVS sera versée pour la première fois en même temps que la rente de décembre.

Cette adaptation n'aura pas non plus d'impact sur la masse salariale en 2026.

Les rentes de survivants et de veuves resteront quant à elles au nombre de 12 par an.

Caisse de compensation pour allocations familiales / Allocation pour enfant et de formation

Tableau des allocations par canton

Canton	Allocation pour enfant 2026	Allocation de formation 2026	Allocation de naissance 2026	Allocation pour enfant 2025	Allocation de formation 2025	Allocation de naissance 2025
AG	225	278	-	215	268	-
AI	245	298	245	298	-	245
AR	245	298	245	298	-	245
BE	250	310	250	310	-	250
BL	215	268	215	268	-	215
BS	275	325	275	325	-	275
FR *	265/285	325/345	265/285	325/345	1500	265/285
GE *	311/411	415/515	311/411	415/515	2073/3073	311/411
GL	215	268	215	268	-	215
GR	240	290	-	230	280	-
JU	275	325	275	325		275
LU **	215/260	268	215/260	268	1075	215/260
NE *	240/270	320/350	240/270	320/350	1200	240/270
NW	258	311	258	311	-	258
OW	220	270	220	270	-	220
SG	245	298	245	298	-	245
SH	230	290	230	290	-	230
SO	215	268	215	268	-	215
SZ	230	280	230	280	1000	230
TG	215	280	215	280	-	215
TI	215	268	215	268	-	215
UR	240	290	240	290	1200	240
VD *	322/365	425/468	322/365	425/468	1617	322/365
VS *	327/435	477/585	327/435	477/585	2142	327/435
ZG ***	330	330/385	330	330/385	-	330
ZH **	215	268	215	268	-	215

En bleu : cantons avec adaptations au 01.01.2026

* Taux plus bas pour les deux premiers enfants / Taux plus élevé à partir du 3ème enfant

** Taux plus bas jusqu'à 12 ans / Taux plus élevé ensuite

*** Allocations de formation ZG --> taux plus bas jusqu'à 19 ans, puis taux plus élevé

GR :

Parallèlement à l'augmentation des allocations pour enfants et des allocations de formation, le canton réduit les cotisations CAF de 1,6 % à **1,5 %**

TG :

Réduction des cotisations CAF de 1,5 % à **1,4 %**

UR :

Réduction des cotisations CAF de 2,1 % à **1,7 %**

VD :

Le Conseil d'État vaudois a fixé les cotisations aux PCFam pour l'année 2026 à **0,18 %**. Ces valeurs sont définies dans Topal Payroll sous l'entreprise dans les champs supplémentaires préconfigurés et doivent être ajustées **manuellement** lors du cycle de paie de janvier avant le calcul des salaires.

Zusatzfelder ^	19		0
Vorkonfiguriert	20		0
Freie	21	Familien EL-Abzug AG (nur VD)	0.06
Reserve Lohncodes Person v	22	Familien EL-Abzug (nur VD)	0.06

VS :

Par décision du 16 octobre 2025, le Conseil d'État valaisan a fixé le taux de cotisation des allocations familiales des salariés pour l'année à **0,13 %**. Cela a également un impact sur les cotisations patronales à la CAF. Celles-ci s'élèvent désormais à **2,911 %** (y compris 0,131 % de cotisations patronales).

Nous pouvons adapter les cotisations patronales dans l'administration des salaires via une mise à jour. Les cotisations salariales ont toutefois été configurées individuellement et doivent donc être mises à jour **manuellement** avant le calcul du salaire de janvier 2026.

GE :

Pour 2026, le taux de cotisation de l'assurance maternité cantonale à Genève (AMat) est réduit à 0,058 %, partagé à parts égales entre l'employeur (0,029 %) et le salarié (0,029 %), contre 0,064 % précédemment. Cette baisse s'applique dès le 1er janvier 2026 et concerne les salaires soumis à cotisations AVS.

Réduction des cotisations CAF de 2,25 % à **2,22 %**

Pour les autres cantons, aucun ajustement n'a pu être trouvé à la date butoir du 12 décembre 2025. Toutefois, votre caisse de compensation devrait normalement vous informer à l'avance de tout ajustement éventuel.

Comme d'habitude, nous livrerons les ajustements des allocations pour enfants et de formation ainsi que des cotisations CAF avec la prochaine mise à jour (Topal Payroll version 4.4). Une nouvelle chronologie sera alors enregistrée dans Admin. Si les ajustements ont déjà été effectués manuellement, la mise à jour de Topal Payroll n'apportera aucun changement.

Si vous ne souhaitez pas l'installer ou si vous travaillez encore avec une version plus ancienne de Topal Payroll, les nouvelles allocations pour enfants doivent être saisies manuellement dans AdminUI avec une nouvelle chronologie.

Prévoyance professionnelle (LPP)

Malgré l'introduction de la 13e rente AVS, cela n'aura encore aucune incidence sur le seuil d'entrée et le salaire coordonné pour l'année 2026. Le Conseil fédéral devrait procéder à ces adaptations comme prévu en 2027 :

Année	Seuil d'entrée CHF	Salaire min. coordonné CHF	Déduction coordination CHF	Salaire max. assuré LPP CHF
2026	22'680	3'780	26'460	90'720
2025	22'680	3'780	26'460	90'720

Barèmes de l'impôt à la source 2026

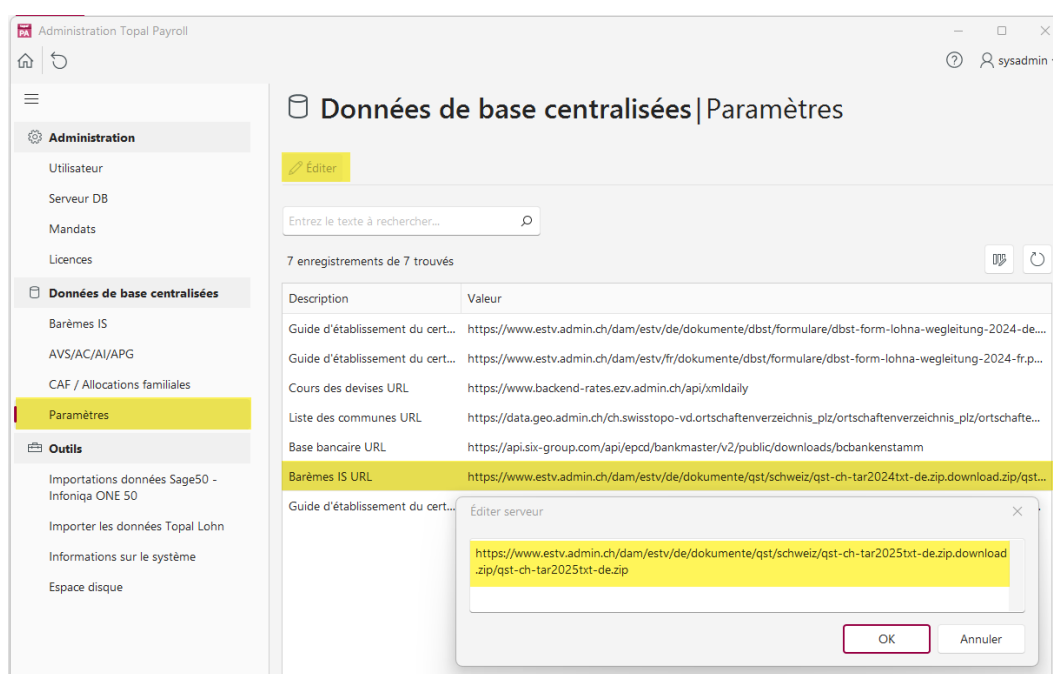
Veuillez noter que Topal Payroll a besoin du fichier Suisse 2026 TXT ZIP, pour toute la Suisse afin de pouvoir importer les nouveaux barèmes IS.

Le fichier contenant les tarifs de l'impôt à la source pour 2026 sera bientôt disponible sous :

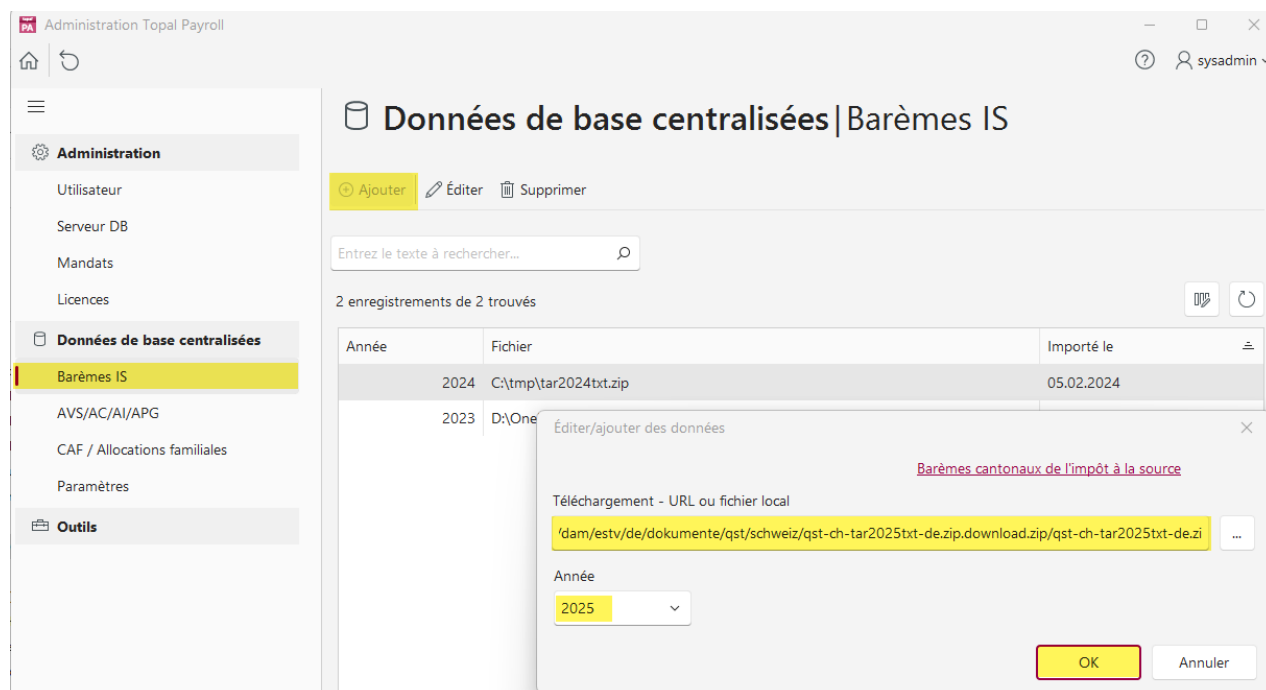
<https://www.estv.admin.ch/dam/de/sd-web/mX9Lw4R3OngC/tar2026txt.zip>

Procédure d'importation dans Payroll Admin :

1. Dans Payroll Admin, ouvrez le menu « **Données de base centralisées** » - « **Paramètres** ».
2. Éditez la ligne « **Barèmes IS URL** » et enregistrez le nouveau chemin.



3. Basculez dans le menu « **Barèmes IS** » et cliquez sur « **Ajouter** ».
4. Contrôlez le chemin dans le champ « **Téléchargement – URL ou fichier local** ».
Alternativement vous pouvez vérifier l'entrée via le lien « **Barèmes cantonaux de l'impôt source** »
5. Dans le champ « **Année** », saisissez la nouvelle année 2026 (il suffit de l'écraser) et cliquez ensuite sur « **OK** ».



Les barèmes IS 2026 sont maintenant importés. Veuillez noter que cela peut prendre un certain temps.

Le statut actuel et les barèmes IS des années précédentes peuvent également être téléchargés auprès de l'Administration fédérale des contributions dans la rubrique Impôt fédéral direct, en suivant le chemin d'accès suivant.

[Barèmes de l'impôt à la source pour l'importation dans les systèmes de comptabilité salariale \(systèmes ERP\)](#)

Pour des raisons de performance, nous recommandons de supprimer les tableaux IS les plus anciens (par exemple jusqu'à l'année 2024) afin que la base de données principale ne devienne pas trop volumineuse et que la taille maximale des données de SQL Express ne soit pas dépassée.

Transmission Swissdec-ELM (PUCS)

Si vous n'avez jamais transmis de déclaration de salaire via Swissdec-PUCS, pourquoi ne pas commencer à le faire pour la clôture de cette année ? À partir des données de l'assurance-accidents (LAA), nous avons préparé pour vous la vidéo [Topal Payroll & PUCS - Transmission électronique des données salariales](#), qui présente les étapes à suivre pour une transmission réussie.